



Communiqué de presse

23 septembre 2021

Ne mettons pas les jeunes majeurs à la rue : Prolongeons le dispositif « 0 sortie sèche de l'ASE »

Depuis l'instauration du premier état d'urgence sanitaire le 24 mars 2020, l'interdiction des sorties sèches des jeunes majeurs accompagnés par l'aide sociale à l'enfance a été décrétée et prolongée, loi après loi, par le Parlement avec le soutien du Gouvernement.

Et pour cause : les conditions sanitaires économiques et sociales liées à la crise de la Covid-19 rendaient et rendent toujours inconcevables toutes ruptures de prises en charge. Or, cette interdiction des sorties sèches de l'ASE prend fin définitivement le 30 septembre prochain.

Que vont devenir les jeunes majeurs jusqu'alors protégés par la loi ? Un non-sens alors que le Sénat va examiner en seconde lecture le projet de loi sur la protection des enfants qui comprend un article pour renforcer l'accompagnement de ces jeunes.

Le collectif Cause Majeur ! demande en urgence une nouvelle prolongation de l'interdiction de toute sortie sèche de la protection de l'enfance le temps que le Sénat pérennise enfin le dispositif d'accompagnement pour les plus de 18 ans.

La levée de l'Etat d'urgence met fin à l'interdiction des sorties sèches de l'ASE en place depuis mars 2020

Rappelons les statistiques d'avant crise : un quart des personnes sans-abri sont d'anciens enfants placés auprès de l'ASE ; un chiffre qui atteint 40% s'agissant des jeunes de moins de 25 ans¹.

« La levée de l'Etat d'urgence ne signifie pas un retour à la normale et une amélioration de la situation pour ces jeunes. Les conséquences négatives de la crise sanitaire vont se faire ressentir encore des mois durant que ce soit en termes de débouchés économiques, d'insertion ou de socialisation qui sont déjà des facteurs de vulnérabilité que l'on retrouve fréquemment auprès des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. Dans un tel contexte, il est plus que jamais nécessaire de garantir à ces jeunes un accompagnement renforcé et d'éviter les sorties sèches » souligne Florine Pruchon – coordinatrice du collectif.

Sans cette prolongation de l'interdiction des sorties sèches de l'ASE, de nombreux jeunes risquent de se retrouver à la rue au matin du 1er octobre.

^{1 1} Fondation Abbé Pierre, Rapport sur la situation du mal logement en France, 2019

Pérennisons l'interdiction des sorties sèches en trouvant un dispositif transitoire jusqu'à l'adoption de la loi relative à la protection de l'enfance par le Parlement.

L'interdiction des sorties sèches pendant l'état d'urgence sanitaire, soit durant 18 mois, montre que cela est possible et surtout que cela a un impact réel sur l'avenir des jeunes.

Cela prouve également la pertinence des poursuites d'un **accompagnement socio-éducatif** au plus près de la situation du jeune à condition que cela ne se résume pas à un simple soutien financier.

Le Parlement et le Gouvernement vont dans le même sens à travers la loi pour la protection des enfants qui enfin intègre la question des jeunes majeurs.

Pour rappel, avant l'été, le Gouvernement a porté un amendement de dernière minute devant l'Assemblée Nationale visant à ne plus laisser un seul jeune de l'aide sociale à l'enfance sortir sans solution. Pour ce faire, la loi rend obligatoire l'accompagnement par les départements des 18-21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale et couple cet accompagnement avec la proposition systématique de la garantie jeune. Bien qu'imparfait, et le collectif Cause Majeur ! s'en est déjà fait l'écho, ce texte va dans le sens de l'interdiction définitive des sorties sèches ([voir communiqué de presse « On y est presque »](#)).

Aussi, n'attendons pas le débat au Sénat pour venir en aide à ces jeunes. Ne les sacrifions pas en se disant que le problème sera prochainement réglé et trouvons un dispositif transitoire pour prolonger l'interdiction des sorties sèches jusqu'au vote de la loi par le Sénat.

Contacts presse :

Coordination / SOS Villages d'Enfants : Florine Pruchon – fpruchon@sosve.org / 01 53 20 62 86 – 06 63 04 19 74

Auriane Charlot – a.charlot@unionpourenfance.com / 06 16 33 55 01

Sophie Diehl - s.diehl@citoyens-justice.fr / 06 03 87 17 06

Le Collectif « Cause Majeur ! » a été lancé en mars 2019 par des acteurs de la société civile (associations et personnalités qualifiées) pour soutenir la cause des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Il veille à la cohérence et à la force des engagements à prendre pour tous les jeunes. [Notre document de positionnement et nos recommandations pour une inclusion pleine et entière de ces jeunes peuvent être transmises sur demande.](#)